

# FLASH AUDIO CHARLIE LA FRONDE



## Charlie la Fronde

LE JOURNAL DE LA SECTION DES YVELINES

---

### *Audio du lundi 22 mars 2021*

Lors du CTL, un certain nombre de questions relatives à la situation Covid dans le département s'était posé, c'est pourquoi Monsieur Dahan a proposé que dès ce lundi se tienne une audio sous l'égide de Dominique Grosjean.

#### Dominique Grosjean :

cette audio est organisée afin de répondre à la demande formulée par les organisations syndicales à l'initiative de Force Ouvrière, relative à la situation covid à Saint-Quentin. Pas de fermeture pour Saint-Quentin, selon les préconisations du médecin et des consignes de l'ARS. Les 3 cas du SIE Est, dont 1 variant anglais, auraient pour origine une contamination asymptomatique.

Sur le SIE Ouest pas de variant, donc non fermeture du site de St -Quentin. Les 10 tests antigéniques des cas contacts sont négatifs donc début de cette semaine, test PCR à faire en ce début de semaine.

BIL précise que le ménage a été fait 3 fois dans les SIE à Saint-Quentin

Monsieur Grosjean a fait un point sur l'audio de Jérôme Fournel qui a eu lieu vendredi entre les numéros et les responsables PPR des 16 départements confinés. Le D.G. dit qu'il faut aller plus loin dans la mise en œuvre du télétravail. Qu'il est nécessaire que l'on constate une augmentation du télétravail qui soit proportionnel aux nombres de collègues équipés et dont les tâches sont télé-travailleuses. Il exige qu'un suivi plus précis soit fait et que les directions locales fassent un contrôle service /service. La règle est de 5 jours de télétravail par semaine et qui peut passer à 4 à la demande de l'agent. Le directeur général demande que le télé-travail fasse un bond.

APRDV doit être prioritaire en matière de réception .

Les cadres supérieurs doivent montrer l'exemple.

Monsieur Grosjean indique qu'il a envoyé un message clair aux chefs de service pour que ces mesures soient mises en œuvre sans délai, et qu'il prendra contact avec eux si les consignes du D.G. n'étaient pas intégralement respectées, et si besoin Monsieur Dahan recadrerait les choses en cas de dérapage.

En ce qui concerne la demande des O.S. de mettre en œuvre une vaste campagne de dépistage sur les lieux de travail, basée sur le volontariat des agents, exprimée lors du CTL de la semaine dernière.

Monsieur Grosjean indique qu'une campagne de dépistage avec des tests anti-géniques serait organisée par le Ministère de l'Intérieur en liaison avec la M.F.P. (mutualité de la Fonction Publique) qui serait coordonnée localement par le Préfet.

**Solidaires Finances Publiques 78 a émis des réserves sur le fait que cette campagne aurait lieu sous l'égide du Préfet, nous estimons que la neutralité et la confidentialité pourraient être mises à mal. Affaire à suivre. Par ailleurs nous pensons que les tests PCR seraient mieux adaptés à notre proposition.**

En ce qui concerne la possibilité de vaccination sur les lieux de travail pour l'instant pas d'information. Par ailleurs le médecin de prévention avait indiqué au CHSCT que les médecins de prévention n'avaient pas de consigne en la matière, alors que les médecins du travail avaient l'autorisation de vacciner les personnes sensibles qu'ils suivaient.

Monsieur Grosjean a demandé à chaque chef de service pour répondre aux nouvelles exigences de la D.G. :

- que chaque personne remplisse correctement Sirhius (télétravail, congés, etc ....
- que les agents soient placés en télétravail 5 j/5 dès que possible (sous réserve habituelle : accueil, courrier, non-expérimentés...) limitation à 4 j à la demande de l'agent.
- rappel strict des gestes barrières ( voir onglet COVID sur Ulysse 78 mis à jour régulièrement ) . Des opalins, lingettes seront livrés sur les sites pour nettoyer les lieux collectifs : toilettes, boutons de porte, photocopieuses, etc....
- doivent répondre avant 11 h tous les matins à l'enquête journalière des RH , Monsieur Grosjean rappellera les défailants et en cas de récurrence ce sera Monsieur Dahan qui téléphonera aux récalcitrants.
- réalisation d'une enquête en cas de cluster à remonter aux RH afin de permettre une analyse des causes.
- des contrôles-surprises par la direction et en particuliers par l'assistante de prévention , Sophie Brunet.

**Sophie Brunet :** Si les déjeuners sur les bureaux sont autorisés à titre exceptionnel par le Secrétariat Général , cela signifie que la distance entre agents doit être de 2 m que le bureau doit être nettoyé avant et après le repas. Que les regroupements sur des tables communes ne sont autorisés que dans les espaces où ils respectent le protocole mis en œuvre dans les cantines quant aux mesures d'hygiène, de surface par agents et d'existence de plexiglas et qu'ensuite les locaux soient aérés pendant 10 mins. Les regroupements à moins de 2 m par les fumeurs sont interdits et les chefs de service doivent le rappeler aux agents fumeurs.

**Anne-Marie Escoubet** : lors du GT du 5 mars dernier , les règles du télétravail ont été précisées. Hors situation COVID, ce sont les chefs de service qui accorderont ou non le télétravail à la demande de l 'agent ( plus de convention signée entre l'agent et la direction) . **Les refus sont susceptibles de recours hiérarchiques auprès de Valérie Demangeon et Marie-Françoise Barroth et si besoin auprès des directeurs de PPR , et qu 'ils sont susceptibles d'être examinés en CAPL.**

Les agents ont 2 possibilités : soit ils demandent des jours fixes de télétravail sur le modèle du temps partiel , qui figureront à compter de juin directement dans Sirhius, il n'y aura donc plus besoin de remplir Sirhius quotidiennement.

Soit ils pourront bénéficier d'un nombre flottant de jours, qui devront dans la limite des jours fixés faire l 'objet d'un remplissage de Sirhius .

En situation COVID les agents remplissent la rubrique télétravail , la situation COVID peut cohabiter avec les nouvelles modalités.

. **Katia Bernard** : précise que toutes les informations sont mises à jour dans l onglet COVID qui figure en 1ère page d' ULYSSE

**Audio pour la campagne I.R. le 30 mars avec Philippe Gabriagues.**

***N'hésitez pas à nous informer des situations locales que vous rencontrez.***

***Vous pouvez nous contacter sur l'adresse mail suivante :***  
***[solidairefinancespubliques.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairefinancespubliques.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr)***  
***TÉLÉPHONE : 07 81 54 58 34 ou 06 81 78 54 69***